

# Bachelor Universitaire de Technologie 1ère, 2ème et 3ème années Mention Réseaux et Télécommunications (R&T) - Parcours Cybersécurité (CYBER) 3 ans

REFERENCE : 13PD338L

Apprentissage CFA du SUP (contrats privés)

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Années universitaires 2023/2024 et 2025/2026

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>IUT Dijon-Auxerre</p> <p><b>Responsable pédagogique</b> Jean-Luc DEPREZ Jean-Luc.Deprez@u-bourgogne.fr</p>	<p><b>Chargée de gestion de formation</b> Maud-Aurore TALBI / Tél :</p> <p><b>Chargée d'ingénierie de formation</b> Fiona BOUROGA / Tél : 03.80.39.55.28</p> <p>Adresse de contact <b>formation.continue-iut.dijonauxerre@u-bourgogne.fr</b></p>

## OBJECTIFS

La formation de Bachelor Universitaire de Technologie en Réseaux & télécommunications (BUT R&T) répond à la demande toujours croissante de compétences dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication. Les réseaux informatiques sont au coeur de nombreuses activités dont l'importance pour la vie sociale et économique est chaque jour plus présente : télétravail, communications mobiles, réseaux à très haut débit, transport et accès à l'information. Ces technologies, en pleine évolution, impliquent des objets communicants de plus en plus répandus tant chez les particuliers que dans les entreprises (Internet des objets). Elles génèrent d'importants flux de données et posent de nouveaux problèmes de cybersécurité. La plupart des entreprises déportent tout ou partie de leurs données et traitements vers des data centers et mobilisent des solutions de cloud computing. Le déploiement d'infrastructures et de services réseaux ou le suivi de leur évolution sont au coeur de projets d'envergure à gérer et piloter. Le BUT R&T forme en trois ans des techniciens capables de comprendre, de mettre en oeuvre, de configurer et de maintenir des équipements et systèmes d'information, tout en assurant leur sécurité physique et logicielle.

## PUBLIC

- Bacheliers de filières informatiques ou ayant une forte appétence pour cette discipline

Public âgé de maximum 30 ans (29 ans révolus).

L'âge maximum peut être porté à 35 ans (34 ans révolus) dans les cas suivants :

- apprenti qui souhaite signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- précédent contrat de l'apprenti rompu pour inaptitude physique et temporaire.



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

Il n'y a pas d'âge limite dans les cas suivants :

- travailleur reconnu handicapé ;
- création ou repris d'une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme ;
- personne inscrite en tant que sportif de haut niveau.

## PRE-REQUIS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2019 (Titre V - Art.17) « les demandes d'admission en première année d'IUT sont examinées par un jury désigné par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme Parcoursup

Dans le cadre de l'apprentissage, l'admission devient effective après la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un employeur. Service en charge du suivi des contrats à l'université : SEFCA

Pour plus d'information relatives aux candidatures consultez nos pages web sur le site de l'IUT

? par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université SEFCA

## FORMATEURS

L'encadrement est assuré par les deux responsables pédagogiques de la formation.

La formation est dispensée par des enseignants-chercheurs de l'IUT Dijon-Auxerre de l'Université de Bourgogne. Des intervenants professionnels font également partie de l'équipe pédagogique.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- 2015h de formation (hors entreprise)

- Lieu de la formation : IUT Dijon-Auxerre Site d'Auxerre

## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux
- Projets collaboratifs
- Travaux dirigés.
- Travaux pratiques.

## MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéo-projecteurs
- Salle informatique en libre service
- Connexion wi-fi
- Bibliothèque de travail thématique

## PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Dépôts des candidatures sur le site de PARCOURSUP.

Admission après examen du dossier.

Il est rappelé à l'ensemble des candidats éventuels qu'aucune connaissance préalable en informatique n'est indispensable.

Les dossiers retenus en priorité seront ceux qui montreront un profil équilibré entre les matières scientifiques et



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

littéraires. La rigueur, l'aptitude à l'abstraction, l'esprit d'analyse et de synthèse sont des qualités particulièrement utiles à la formation.

## MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

CF FICHE FILIÈRE :

Arrêté du 27 mai 2021 Art. 1er – Les dispositions générales des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie » sont fixées conformément à l'annexe 1 du présent arrêté. Elles déterminent notamment les règles de validation, de compensation et de progression dans le cursus de formation, conformément à l'article 17 de l'arrêté du 6 décembre 2019

## COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

? Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les compétences de base suivantes correspondent au cœur de métier :

- Analyser et décrire un système complexe, associant les fonctions en électronique, la gestion de l'énergie, la communication et les transmissions ;
- Décoder des schémas structurels et identifier les sous-ensembles ;
- Identifier les composants d'un réseau ;
- Prendre en compte les différentes architectures cibles et configurer des systèmes constitutifs du réseau ;
- Configurer et déployer des outils de test de flux de données ;
- Développer des outils de validation des architectures réseaux et télécoms, déployer les protocoles en utilisant les langages appropriés ;
- Dépanner et assurer le contrôle préventif et le suivi opérationnel d'équipements ;
- Maintenir pour améliorer ;
- Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement et effectuer les modifications de mise en conformité du produit ;
- Mettre en oeuvre des maquettes de projets après analyse avec les outils de modélisation et de simulation ;
- Valider la qualité des services proposés ;
- Repérer et décrire des évolutions scientifiques et technologiques ;
- Sélectionner les informations de manière pertinente (notamment sur Internet) ;
- S'adapter aux évolutions des métiers.

? Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La formation dispensée dans les départements de la spécialité « Réseaux & télécommunications » permet au ou à la future diplômée d'exercer différentes activités professionnelles :

- Conception, installation, administration d'infrastructures et de services réseaux informatiques ;
- Déploiement et administration de solutions de télécommunications fixes ou mobiles et de systèmes de communications (ToIP, téléconférence, visio, chat, ...)
- Analyse, suivi, coordination des projets et leur valorisation ;
- Déploiement et maintenance d'un système d'information et de solutions logicielles, développement d'outils informatiques.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/www/formations/buts/but-rt.html>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>

Plus d'infos sur <http://sefca.u-bourgogne.fr>



**SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne**

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : [formation.continue@u-bourgogne.fr](mailto:formation.continue@u-bourgogne.fr)